

Compte rendu – Session de travail du mardi 16 janvier 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 janvier 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents : M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober et M. Alain Lafontaine.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 décembre 2023

Sujet	En l'absence de M. Daniel Cournoyer, M. Jean Lamarche préside la session de travail. Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 19 décembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 5, 32 et 33, 34, 37, 42, 44 et 45 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, M. Dany Carpentier demande si le programme Climatsol s'applique aux terrains de l'ancien Gosier et quelle est la part du promoteur. M. Dominic Thibeault répond que le programme Climatsol paie 44 % des coûts de décontamination et que le promoteur doit payer les 56 % qui restent. Il ajoute que les travaux sont presque terminés.

Au point 5, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quel est l'ajustement de la végétalisation dans les premiers quartiers. M. Dominic Thibeault répond qu'auparavant, il n'y avait aucun pourcentage et que la modification en fixe un. Mme Albernhe-Lahaie demande si le pourcentage est uniforme dans toute la ville. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas en raison de l'emprise de rue. M. Dany Carpentier a quant à lui d'autres questions à poser. Il demande s'il faut trois logements ou moins pour avoir un gîte. M. Thibeault répond que le changement concerne la formulation du règlement. M. Carpentier demande ensuite si une personne doit être propriétaire pour tenir un Airbnb. M. Thibeault répond que la Ville ne peut exiger cela. Il revient à la ou au propriétaire de gérer cette situation à même le bail signé avec la ou le locataire. Quand une personne reçoit une licence de la Corporation de l'industrie touristique du Québec, elle doit avoir en main l'autorisation de la ou du propriétaire.

Aux points 32 et 33, M. Pierre Montreuil demande pourquoi les subventions accordées au Centre de ressources pour la naissance région Mauricie inc. et au Centre de santé des femmes de la Mauricie sont versées par la Direction de l'aménagement et du développement durable. M. Dominic Thibeault répond que la subvention au Centre de ressources pour la naissance existe depuis plus de dix ans et porte sur les couches lavables. Quant à la subvention au Centre de santé des femmes, elle concerne les produits d'hygiène féminine durables. Auparavant, la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire octroyait ces subventions, mais ce budget fait maintenant partie du budget de la Direction de l'aménagement et du développement durable. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si une communication est prévue pour les produits d'hygiène féminine durables. Mme Cynthia Simard répond que l'information se trouve sur le site Web de la Ville et qu'un arrimage sera fait avec les organismes. M. Thibeault ajoute que les deux organismes sont en lien avec une très grande majorité de la clientèle.

Au point 34, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'une subvention de 122 000 \$ est accordée à la Fondation Trois-Rivières Durable (F3RD), mais que dans la convention, il est écrit que la Ville s'engage à payer l'audit de 6 000 \$. Il se questionne à ce sujet. M. Dominic Thibeault répond que l'audit de la F3RD est payé par la Ville depuis déjà trois ou quatre ans. M. Fortin demande pourquoi cette somme n'est pas incluse dans la subvention, comme les autres organisations paramunicipales. M. Thibeault répond que la Direction des finances inclut l'audit dans les subventions. M. Fortin demande si la F3RD va demander 6 000 \$ de plus. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas, la Ville ne donne pas 6 000 \$, elle paie l'audit. Auparavant cette somme était versée au budget annuel de fonctionnement de la F3RD. M. François Vaillancourt précise que la Ville paie l'audit de tous les organismes paramunicipaux de son périmètre comptable. M. Dany Carpentier demande quant à lui quel est le budget de la F3RD et les retombées de cette subvention pour la Ville. M. Thibeault répond que la subvention de la Ville équivaut à environ 30 % du budget de la F3RD et que cette dernière est un partenaire qui épaula la Ville dans l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable.

Au point 37, Mme Geneviève Auclair affirme que le projet est intéressant, mais ne pas comprendre le contrat octroyé. M^e Annie Pagé répond qu'un policier de la Direction de la police a créé une trousse anti-troll à l'intention des élèves du primaire et du secondaire. Cette trousse s'adresse aux jeunes victimes d'intimidation ou de cyberintimidation et à leurs parents. La Ville a obtenu une subvention du ministère de la Sécurité publique afin de financer entièrement la création d'un site Web qui sera déployé dans toute la province.

Au point 42, M. Pierre-Luc Fortin demande si le fonds de 1,5 million \$ créé en décembre pour les travaux spéciaux est maintenant vidé au complet. M. François Vaillancourt explique que le fonds créé pour les travaux spéciaux fera l'objet d'une reddition de comptes à chaque ponction. M. Fortin demande pourquoi ne pas faire une ponction de 100 000 \$ ou 150 000 \$ de façon régulière et ensuite faire une reddition de comptes. Selon lui, la totalité du fonds est basculée. M. Vaillancourt explique qu'une reddition de comptes trimestrielle est faite au comité finances et que ce fonds n'est pas un fonds de roulement, mais bien un poste dédié, budgété. De plus, la liste des travaux spéciaux, non récurrents, a été déposée durant les discussions budgétaires 2024.

Au point 44, M^e François Bélisle demande s'il est possible d'avoir une idée des endroits ou des districts où se feront les investissements. M^e Annie Pagé répond qu'une présentation pourrait être faite dans une chaîne de services en février ou en mars prochain.

Au point 45, M^e François Bélisle affirme que 300 000 \$ est une grosse somme pour des cabanes des marqueuses et marqueurs et demande si cette somme est en surplus de la subvention des Jeux du Québec. M. Robert Dussault répond qu'il n'a pas une connaissance fine de la répartition de la subvention globale de 5 millions \$ des Jeux du Québec.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 5, 11, 12, 17 et 18 feront l'objet d'une consultation publique ce soir. Il ajoute que le point 23 est une recommandation négative du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de l'affichage commercial. Il invite les membres du conseil à prendre connaissance de la fiche. M^e Stéphanie Tremblay indique qu'au point 29, il s'agit

	<p>d'une recommandation partiellement favorable.</p> <p>M. Dany Carpentier souhaite déposer deux résolutions en Affaires nouvelles. La première concerne le Plan nature 2030. Il rappelle que Mme Lauréanne Daneau avait proposé que la Ville adopte une résolution d'engagement au Plan nature. M. Carpentier affirme avoir utilisé la résolution modèle. M. Dominic Thibeault indique qu'il a ajouté des mentions aux différents documents de planification de la Ville, ce qui rend la résolution encore plus pertinente. Il fait la lecture des ajouts qui donnent des précisions sur les gestes posés par le conseil depuis 2016. La résolution sera ajoutée en Affaires nouvelles à la séance du soir.</p> <p>La deuxième résolution concerne la Chaise des générations. M. Jean Lamarche rappelle que l'an passé, une demande de Mères au front avait été faite pour déposer une Chaise des générations autour de la table du conseil. M. Dany Carpentier affirme que lorsqu'une demande est présentée à la Ville, il souhaite qu'on ne la mette pas de côté et qu'on y réponde. M. Pierre-Luc Fortin affirme ne pas comprendre la mention au code d'éthique dans les attendus de la résolution. M. Carpentier répond qu'il souhaite que le conseil vive une belle année, malgré les convictions fortes et que, selon lui, garder le code d'éthique en tête permet de préserver la démocratie. Il précise que cette mention n'est pas une demande de Mères au front. Les membres du conseil discutent de la démarche (séquence de dépôt de la résolution et ultérieurement de la chaise), de la mention au code d'éthique et de déontologie et tiennent un vote indicatif sur la résolution telle que rédigée. La résolution sera déposée en Affaires nouvelles à la séance du soir.</p>
<p>Décision : Ajouter deux résolutions en Affaires nouvelles au sujet du Plan nature 2030 et de la Chaise des générations.</p>	
<p>Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives</p>	
<p>Échéancier / suivi : Séance du 16 janvier 2024.</p>	
<p>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</p>	
<p>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</p>	

Point des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt

Aucun sujet n'est discuté.

Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt

PTI

M. François Vaillancourt annonce que pour la deuxième année, le PTI sera adopté en juin. Le calendrier des discussions sera déposé au cours des prochains jours. Il est probable que des changements soient apportés aux priorités en raison des travaux souterrains qui devront être effectués près du Costco. Certains projets seront décalés, et le PTI traduira les orientations du conseil. M. Robert Dussault ajoute que les enjeux à court, moyen et long terme seront présentés le 30 janvier prochain.

Formation en éthique et déontologie

M. François Vaillancourt rappelle que le conseil l'avait unanimement mandaté pour offrir une formation en éthique et déontologie à ses membres. Cette formation découle d'une obligation de la Commission municipale du Québec (CMQ). La formation se tiendra le jeudi 18 janvier et sera donnée par M^e Pierre Moreau, ancien ministre des Affaires municipales et M^e Michel Cantin. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'elle avait cru comprendre que M. Vaillancourt allait soumettre différentes offres de formatrices et formateurs et de contenus pour que le conseil choisisse celle qui lui convenait le mieux. M. Jean Lamarche répond que ce n'est pas ce qui était écrit dans la résolution. M. Vaillancourt ajoute qu'il a respecté la résolution afin d'offrir une programmation visant à expliquer le rôle des conseillères et conseillers et du maire, à faire un survol de la jurisprudence en matière d'éthique et de déontologie et de se pencher sur le cadre juridique qui gouverne un conseil, ce qui répond aux faits énoncés dans la lettre de la CMQ. M. Pierre-Luc Fortin souhaite que la formation soit enregistrée afin de pouvoir s'y référer au besoin. M. Vaillancourt répond qu'il devra en parler avec les formateurs. Mme Albernhe-Lahaie demande s'il est possible que les membres du conseil reçoivent le plan de formation. Mme Andréanne Guilbert répond qu'elle ne l'a pas encore reçu, mais qu'elle enverra les thèmes de la journée. Mme Albernhe-Lahaie informe ses collègues qu'elle a demandé un avis externe sur le sujet et la façon de faire parce que la firme qui donnera la formation est la même qui a donné une opinion négative sur sa résolution portant sur la gouvernance. Elle mentionne qu'il y a un enjeu portant sur sa sécurité dans cette formation, qu'habituellement, ce sont des formatrices et formateurs provenant du domaine des ressources humaines qui donnent ce type de formation et que jeudi, il s'agira de deux avocats. Elle n'est pas certaine que cette formation va répondre aux attentes, notamment en matière de civilité, et elle aurait souhaité pouvoir en discuter. M. Lamarche répond que toutes les personnes qui ont travaillé ce dossier l'ont fait de bonne foi. M. Vaillancourt précise que la civilité fait partie du code d'éthique et de déontologie, du règlement intérieur et du décret de fusion et que, par conséquent, il en sera question. Mme Albernhe-Lahaie demande s'il y a une ouverture à offrir une formation supplémentaire au besoin. M. Vaillancourt propose de donner une chance à la formation prévue.

Déneigement

M. François Vaillancourt explique qu'en raison des observations faites concernant le déneigement, il a invité M. Alain Lizotte pour répondre aux questions des membres du conseil. Selon les plaintes reçues (311 et membres du conseil), le principal irritant est que la neige est soufflée sur les terrains des citoyennes et citoyens même lorsqu'il y a des îlots centraux et des terre-pleins. M. Lizotte explique qu'à la suite de la présentation faite en février 2023, la décision de souffler la neige sur les terrains avait été prise pour ne pas transporter la neige dans les dépôts à neige qui étaient remplis au maximum de leur capacité et que les soumissions ont été préparées en fonction de cet élément. Les membres du conseil semblent en désaccord avec cette pratique et souhaitent que les îlots et terre-pleins soient remplis et qu'ensuite, la neige soit soufflée sur les terrains. M. Lizotte affirme que la consigne qui a été donnée, c'est de souffler la moitié de la neige sur les îlots et les terre-pleins et l'autre moitié sur les terrains. Il précise que cette consigne a peut-être été difficile à appliquer en raison des deux grosses bordées qui ont laissé 70 centimètres de neige en une semaine. Pour d'autres membres du conseil, tout se passe bien et aucune plainte n'a été reçue. Des citoyennes et citoyens sont même satisfaits que la façon de déneiger soit enfin équitable entre tous les secteurs de la Ville. Après une longue discussion, M. Lizotte s'engage à se rendre aux endroits mentionnés par les conseillères et conseillers afin de voir s'il est possible de régler les problèmes à la source, ce qui devrait améliorer la situation pour les prochaines bordées de neige. Mme Pascale Albernhe-Lahaie souligne ensuite un enjeu de déneigement de trottoir dans son district et annonce qu'elle en fera un point en Affaires nouvelles à la prochaine séance si rien n'est réglé. M^e Annie

Sujet

	Pagé répond que l'équipe des Services juridiques s'est penchée sur cet enjeu et qu'il n'a pas de différence entre la situation invoquée et le déneigement d'un trottoir sur deux ailleurs dans la Ville.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	